

INTRODUCTION

C'est devenu un lieu commun d'affirmer que tout a déjà été écrit sur le rationalisme de l'âge classique, qu'il n'y a plus rien à en apprendre et ainsi de justifier l'abandon des recherches en ce domaine puisque, de toute façon, son modèle de rationalité est désormais dépassé.

Loin de corroborer ce cliché, l'œuvre de Gottfried Wilhelm Leibniz (né à Leipzig le 1^{er} juillet 1646 – mort à Hanovre le 14 novembre 1716) révèle aux chercheurs actuels une pensée originale, mais encore trop méconnue. Éditer les *Actes* du Colloque international « *Principia rationis*. Les principes de la raison dans la pensée de Leibniz (1646-1716) » qui s'est tenu à Bordeaux les 25 et 26 novembre 2016, est ainsi l'occasion de faire (re)découvrir la « rationalité leibnizienne » et de prolonger l'hommage rendu pour le tricentenaire de la mort de ce véritable *Universalgelehrter*. Ce geste s'inscrit lui-même dans la tradition, puisque l'Académie Royale des Sciences de Paris fut la première à faire publiquement l'éloge du « Philosophe de Hanovre », par la voix de son secrétaire, Bernard Le Bovier de Fontenelle, qui, en tant qu'ami et correspondant de Leibniz, avait prononcé son *Éloge* le 13 novembre 1717 et l'avait publié en 1718¹. Il était donc naturel et,

1. Bernard Le Bovier de Fontenelle, *Éloge de Monsieur Leibnitz* (1^{er} juillet 1646-14 novembre 1716) prononcé le 13 novembre 1717 (*Histoire de l'Académie royale des sciences*, Paris, Imprimerie Royale, 1718 [p. 94-124]). Le tricentenaire de la mort de Leibniz est l'occasion de redécouvrir ce discours éloquent et érudit et, comme François Duchesneau s'est appuyé sur lui pour écrire son propre éloge du « Leibniz-savant », nous avons pensé qu'il serait utile de trouver le texte intégral de Fontenelle à la suite du discours prononcé par l'actuel vice-président de la Leibniz-Gesellschaft.

pour ainsi dire, « préétabli », que cette tradition soit reprise en France, en particulier à Bordeaux, dont l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* a été fondée à ce tournant de l'âge classique (1707-1712) et que les *Actes* soient publiés aux Presses Universitaires de Bordeaux, spécialement dans la revue consacrée aux « *Lumières* » : c'est rendre justice à un esprit éclairé qui a cultivé toutes les langues dans son immense correspondance avec toute l'Europe savante, qui s'est même efforcé de trouver une « langue rationnelle universelle » dont les caractères ou les signes auraient été comme un « alphabet des pensées humaines », accessibles à tous, mais qui, après avoir vécu quatre années à Paris (1672-1676), a pu couramment parler la langue française et qui a ainsi écrit dans cette langue ses plus grandes œuvres philosophiques : *Le Discours de métaphysique* (1686), les *Nouveaux Essais sur l'entendement humain* (1704), les *Essais de Théodicée* (1710), les *Principes de la nature et de la grâce fondés en raison* (1714), les *Principes de la philosophie*, plus connus sous le nom de *Monadologie* (1714), etc.

Mais rien n'aurait été possible sans le centre de recherche SPH (Sciences, Philosophie, Humanités), à l'initiative de ce colloque, l'Université Bordeaux Montaigne, en partenariat avec les Universités de Milan et de Montréal, avec l'appui de la Bibliothèque Universitaire de Lettres et de Sciences Humaines et de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, en étroite liaison avec la SELLF (Société d'Études Leibniziennes de Langue Française) et avec le soutien généreux du Consulat Général d'Allemagne et de l'Institut Goethe, qui ont permis d'inviter les meilleurs spécialistes de l'œuvre de Leibniz, venus d'Allemagne, d'Argentine, du Canada, d'Espagne, ou d'Italie, souvent de jeunes chercheurs, qui sont le signe de la vitalité de la recherche leibnizienne.

A la croisée des *Lumières* françaises et de l'*Aufklärung* allemande, Leibniz est souvent présenté comme la figure éminente d'un rationalisme nourri de la double tradition de l'humanisme et de la Réforme, et résolument engagé dans la diffusion des sciences à travers toute la « République des Lettres » et les principales Académies dont il a été le membre (Paris, Londres), l'initiateur (Vienne, Saint Petersburg) et même le fondateur (Berlin). C'est donc d'abord le philosophe qui « mena de front toutes les sciences » (Fontenelle) que nous avons voulu honorer et dont François Duchesneau (Université de Montréal) a rappelé les avancées dans presque tous les domaines du savoir, en particulier grâce à une méthode fondée sur l'invention des hypothèses.

Les *Actes* publiés dans la revue *Lumières* s'inscrivent ainsi dans cette logique commémorative mais aussi dans celle d'une recherche qui interroge la rationalité moderne « à la racine », soulignant l'apport décisif des principes de l'architectonique leibnizienne.

Les contributions ont ainsi pu être regroupées dans trois sections principales, la première consacrée à la question de la causalité, la deuxième à la distinction entre principe de raison et principes du raisonnement, et la dernière à l'application de ces principes rationnels aux lois de la nature.

Stefano Di Bella (Università degli Studi, Milan) a abordé la première question en précisant les définitions de « Raisons, causes et conditions », ainsi que leur emploi dans des raisonnements inférentiels. La théorie des conditions se révèle essentielle et permet d'établir non seulement « un modèle de la chaîne causale des états du monde (*series rerum*) » (p. 62), mais encore la causalité propre aux « états de la substance ». Les principes de la raison intègrent le principe de causalité, mais le champ d'application spécifique de la cause par rapport à la raison « est donné par son irréductible lien avec l'existence et l'action » (p. 65). C'est pourquoi l'identification de la raison à la cause que l'on trouve chez Descartes, Spinoza ou déjà chez Suarez ne signifie pas pour Leibniz une confusion ; au contraire, la raison englobe tous les sens de la causalité, sans pour autant que la cause épuise tous les sens de la raison. L'intérêt de cette étude est donc d'établir la rationalité leibnizienne entre une relation purement épistémique de l'inférence et une fondation plus ontologique, tout en restant dans le cadre de la notion traditionnelle de cause (efficiente).

Mais pour lever les ambiguïtés que pourrait créer l'équivalence « *causa sive ratio* », Ansgar Lyssy (LMU, Munich) insiste sur le contexte de signification. Selon que l'on se situe dans les premiers textes de Leibniz qui défend une ontologie formelle dans le cadre du projet de « science générale », dans les écrits de la dynamique qui mettent au premier plan sa théorie des forces, ou bien dans sa dernière théorie des substances et de l'agentivité substantielle, l'équivalence cause-raison n'aura pas la même portée ou signification. Ainsi, dans sa dernière philosophie, Leibniz comprend la rationalité à partir de l'autonomie causale des substances simples ou monades, et l'inscrit dans une téléologie où tout doit pouvoir avoir une cause ou une raison.

Une fois posés les jalons des définitions du champ propre de la causalité et de la rationalité, il restait encore à expliquer la signification de la formule « *principia rationis* », « les principes de la raison », Arnaud Lalanne (UBM) a souligné la confusion possible entre « les principes de la raison » et « le principe de raison suffisante ». En effet, il est facile de prendre l'un pour l'autre à cause de la répétition du mot *raison* dans les deux expressions. Or, la rationalité est toujours une et pour ainsi dire « identique », quand on la considère du point de vue de la recherche des vérités. Ainsi la raison sert de preuve aussi bien dans les vérités nécessaires dites « de raison » que dans les vérités contingentes dites « de fait » et l'application spécifique du principe d'identité et de contradiction aux vérités de raison et celle du principe de raison suffisante aux vérités de fait n'empêche pas la validité générale et universelle de la raison dans les deux domaines. C'est pourquoi Leibniz parle « des principes » (au pluriel) de « la raison » (au singulier). Ce qui est pluriel, ce n'est donc pas « la » raison, mais « les » principes qui ordonnent tout à elle et qui se structurent entre eux de façon harmonieuse, c'est-à-dire, pour Leibniz, de manière à exprimer le maximum d'uniformité au cœur d'une réalité multiple, à assurer pour ainsi dire la « *diversitas identitate compensata* », « la diversité compensée en identité » (*Elementa juris naturalis*, 1671, A VI, 1, 484). Ces principes sont tous « de raison » au sens non seulement d'un raisonnement ou d'une faculté de comprendre et de connaître, mais encore et surtout au sens de l'« enchaînement ou liaison des vérités ». Entendus ainsi, les principes de la raison désignent le fondement sur lequel toute vérité peut être établie, quel que soit le domaine où la raison est appliquée. Les *principia rationis* sont donc à comprendre comme des « *principia veritatum* », les principes des vérités.

En écho aux analyses du rôle du principe de raison suffisante dans la définition des « *principia rationis* », Mattia Brancato (Università degli Studi, Milan) a étudié celui de l'autre grand principe de nos raisonnements : le principe de contradiction. À l'instar du principe de raison suffisante dont Leibniz reçoit les adages ou les formules (« *nihil fit sine causa* » / « *nihil est sine ratione* », etc.), « le principe d'identité ou de contradiction » constitue une forme d'héritage de la formation universitaire du jeune Leibniz, qui le reçoit très tôt comme le « principe premier » de tout raisonnement et le principe « canonique » de toute la logique et des sciences démonstratives. Nous trouvons déjà son emploi dans le *De arte combinatoria* (1666) comme « principe des théorèmes et des

propositions nécessaires ». Mais c'est son adoption et son emploi dans les mathématiques qui marquent un tournant dans la philosophie du jeune Leibniz. En 1672 (année cruciale du point de vue de sa formation mathématique), il trouve une application heuristique au principe d'identité dans les fonctions et se sert des raisonnements sur la notion d'impossibilité en logique modale – c'est-à-dire ce dont l'opposé implique contradiction – pour montrer ses conséquences dans le champ de « l'arithmétique des infinis », et même dans les réflexions théologiques sur la prédestination ou sur la rénovation des preuves de l'existence de Dieu. Mais son idée de fonder les concepts modaux de possibilité et de nécessité sur le principe de contradiction élargit le domaine des entités concevables, incluant même celles que rejetait une conception purement « statistique » de la modalité. L'examen des « concepts-limites » comme l'infini ou le « tout » (à partir de l'axiome : « le tout est plus grand que la partie ») permet une analyse fine des concepts. Ainsi, grâce au principe de contradiction, nous pouvons parcourir tous les degrés (infinitésimaux parfois) dans la définition des nombres (que Leibniz compare souvent aux essences), qu'ils soient réels, rationnels, ou encore irrationnels ou imaginaires, et même absurdes quand on établit qu'ils sont impossibles ou contradictoires dans leur notion, comme par exemple l'idée du « nombre le plus grand » ou du nombre « infini ». C'est par l'usage d'un principe rationnel que se structure le champ du pensable et du connaissable pour Leibniz, y compris dans un projet de refondation des sciences, ou du moins de toutes les mathématiques qui peuvent se déduire du principe de contradiction, d'identité et du « *tout plus grand que la partie* ».

D'ailleurs, Juan Antonio Nicolas (Université de Grenade) rappelle que l'analyse de l'infini et du continu constitue, avec la prédestination et la liberté, les deux grands « labyrinthes » de la connaissance humaine. Au-delà de la métaphore si riche de l'expérience de la résolution des « intrigues » et des « nœuds » qui symbolisent les interactions complexes qui relient les êtres dans l'univers, l'essentiel est de créer une méthode permettant de « dénouer » l'écheveau des problèmes philosophiques. Or, à l'opposé du geste radical d'Alexandre qui « coupe » le nœud Gordien, sans véritablement le « dénouer », c'est-à-dire le « résoudre », Leibniz opte pour l'usage des « principes de la raison », c'est-à-dire pour la constitution d'un « art » de raisonner, dont la méthode servirait dans tous les raisonnements de véritable « fil d'Ariane ». Ainsi l'image du

labyrinthe autorise à poser l'hypothèse d'une « métaphysique de l'individualité systémique » (p. 126).

De façon générale, il est possible de tester la validité des principes de la raison en les confrontant à l'expérience naturelle et aux lois de la nature. C'est ainsi que Christian Leduc (Université de Montréal) montre l'architectonique spécifique mise en place par Leibniz dans sa polémique avec le newtonien Samuel Clarke. Le cas des indiscernables sert alors de « pierre de touche » à la recherche d'une « raison suffisante ». Le refus de Clarke d'admettre le principe de raison oblige Leibniz à partir redéfinir les concepts de la physique ou de la philosophie naturelle pour former une systématité *ad hoc*. Mais, au-delà de la circonstance, c'est toute l'épistémologie leibnizienne qui peut être reconstruite en interrogeant le rapport des deux grands principes de la métaphysique démonstrative et réelle de Leibniz : les principes des indiscernables et du « besoin d'une raison suffisante ». Or, si dans l'harmonie générale des principes, le principe des indiscernables est soumis au principe de raison, en revanche, dans le cadre spécifique de cet échange, il semble posséder un fondement théorique indépendant du principe de raison – ce qui corrobore le constat empirique de la discernabilité des choses dans la nature, mais aussi la preuve que le discernement des êtres par l'espace et le temps mène à une fiction impossible.

Sur le plan des méthodes de démonstrations scientifiques, Federico Silvestri (Università degli Studi, Milan) rattache ces deux principes à un principe commun qui utilise les causes finales pour rendre raison des phénomènes naturels. À ce titre, les lois d'optique vérifient l'exigence de la raison de trouver toujours « la voie la plus simple et la plus déterminée ». C'est ce qui permet de fonder les lois physiques sur des principes métaphysiques, selon le modèle développé dans le *Tentamen anagogicum* (1695), et qui dépasse une première heuristique du principe du minimum dans l'*Unicum opticae, catoptricae et dioptricae principium*. Or, en cherchant à résoudre le problème de l'application du principe du minimum dans le cas de la réflexion sur des surfaces incurvées, Leibniz introduit le concept « de la voie la plus déterminée », mais en redéfinissant la notion employée pour la première fois par le Jésuite André Tacquet. Si cette loi générale de la nature est bien fondée en dernière analyse sur la structure du choix divin, elle est formulée, dans les derniers écrits de Leibniz, sans aucun jugement sur la nature intrinsèque des fins poursuivies en choisissant ces lois.

Gianfranco Mormino (Università degli Studi, Milan) conclut ce parcours des principes de raison en examinant la formation des dimensions de l'espace chez Leibniz, à partir de son concept d'*antitypie* ou de résistance. Par une brillante confrontation de la thèse leibnizienne à la tradition de la physique aristotélicienne et à l'approche galiléenne, il fait apparaître que les écrits du jeune Leibniz orientent la thèse aristotélicienne classique de l'impénétrabilité des dimensions vers une solution gassendiste, d'inspiration atomiste, où l'essence du corps n'est pas seulement l'étendue, mais « l'étendue plus l'impénétrabilité » (p. 175). Mais, à partir du séjour parisien et des discussions de Leibniz avec Huygens et Pardies, la solution mécaniste est abandonnée pour « l'acceptation d'une qualité intensive (τὸ δυναμικόν²) dans l'essence des corps » (p. 179). C'est en référence à l'*inertia* de Kepler qu'il dotera tout corps d'« une force passive immatérielle, qui est la source soit de l'impénétrabilité soit de la résistance ». (*ibid.*)

Mais, dans ses développements postérieurs, Leibniz répondra non plus seulement aux thèses de Philopon, d'Hasdaï Crescas, de Gassendi, ou de Huygens, mais, plus directement, à la thèse occasionaliste. C'est pourquoi « en faisant de l'*antitypia* l'effet d'une force (donc de quelque chose de purement intelligible), et en la rapprochant de la *materia prima* scolastique, Leibniz vise l'exclusion du contact physique de l'explication de l'action des corps les uns sur les autres » (p. 182).

Cette dernière remarque nous montre à quel point Leibniz fut un esprit à la fois érudit, profond et souple. C'est grâce à cette surprenante faculté de conciliation et d'adaptation qu'il a pu faire ainsi évoluer ses propres principes de raison. Même au plus vif des polémiques avec Clarke, Leibniz s'est montré homme d'ouverture et de dialogue et on peut ainsi conclure que les principes de la rationalité leibnizienne sont ceux d'une véritable tolérance, pourvu que les arguments ne soient

2. « Optime notas et ad mentem etiam meam, legibus potentiae, causae, effectus adversum esse, ut magnum corpus a parvo impune impellatur; sed ex hoc ipso probo esse in corpore aliquid δυναμικόν, vi cuius observentur leges potentiae atque ideo aliquid praeter extensionem et ἀντιτυπιαν, ex quibus duobus solis nihil tale probari potest. », G. W. Leibniz à B. de Volder, 23 juin 1699, GP, II, p. 184. « Vous notez fort à propos, et c'est également mon avis, que le fait qu'un grand corps puisse être choqué par un petit sans dommage est opposé aux lois de la puissance, de la cause et de l'effet. En partant de cela même, je démontre au contraire qu'il y a quelque chose dans le corps de *dynamique*, par la force duquel on peut observer les lois de la puissance et même, au-delà, observer quelque chose de plus que l'étendue et d'*antitypie*. En s'en tenant à ces deux seuls points, rien de tel ne peut être prouvé » (*Leibniz-De Volder. Correspondance*, trad. Anne-Lise Rey, Vrin, 2016, p. 140).

jamais avancés « contre » la raison ou ses principes. C'est pourquoi Leibniz déclare souvent :

« J'ay trouvé que la plupart des Sectes ont raison dans une bonne partie de ce qu'elles avancent, mais non pas tant en ce qu'elles nient » (Lettre de Leibniz à Nicolas Remond, datée du 10 janvier 1714, GP III, 607). Les principes de la raison s'expriment donc moins sur le mode de la négation que sur celui de l'affirmation positive. C'est le moyen d'arriver à une vérité démontrée, la raison étant alors utilisée à la façon d'un « organon », d'un instrument capable de trier et d'examiner tous les arguments de la controverse et en dernière instance à la façon d'un « *calculemus* »³ qui permettrait de tendre vers une affirmation complète aussi bien dans les vérités de raison que dans celles de fait, aussi bien dans les vérités nécessaires que dans les contingentes, la raison étant la même *in rebus* et *in divinis*.

C'est cette méthode qui est suivie non seulement dans toutes les questions scientifiques, de l'optique à l'arithmétique, de la détermination des indiscernables jusqu'à la définition de la nature de l'espace et des corps, mais encore dans les questions métaphysiques, par exemple pour définir la cause, la substance ou les fondements de la vérité, jusque dans les débats iréniques sur la foi et l'unité des Églises.

Sans prétendre épuiser ces sujets, les contributions rassemblées dans ce volume en donneront un large aperçu, éclairé des dernières avancées de la recherche et de l'édition.

Arnaud Lalanne

Docteur en philosophie,

chercheur associé du laboratoire SPH

(Université Bordeaux Montaigne)

3. « Dans tous ces domaines cet art [du calcul dans la caractéristique universelle] est efficace à proportion (et même davantage) de ce que vaut la raison (et elle vaut extrêmement), puisqu'il n'est rien d'autre que l'exaltation suprême de la raison humaine et l'usage le plus abrégé qu'on puisse en faire au moyen de symboles et de signes » (*Sur la caractéristique et la science*, in TLM (*Textes de Logique et de Métaphysique*), Rauzy, 2002, p. 162sq.)